

Dossier suivi par :

Direction des maladies infectieuses

Thibault BOUDON - thibault.boudon@santepubliquefrance.fr

Direction des régions

Cécile DURAND - cecile.durand@santepubliquefrance.fr

Référence : DMI/DIR/BC/ML/29.2022

Vos réf. :

Bruno COIGNARD

Directeur Direction des maladies infectieuses

Anne LAPORTE

Directrice Direction des Régions

à

Pr François ANGOULVANT

Président du Groupe Francophone de
Réanimation et Urgences Pédiatriques
Secrétariat du GFRUP
48 Avenue Claude Vellefaux
75010 Paris

Saint-Maurice, le 18 octobre 2022

Objet : Surveillance des cas graves de grippe et de COVID-19 admis en services de réanimation, saison 2022-2023

Monsieur le Professeur, cher confrère,

Depuis de nombreuses années, vous soutenez la surveillance des cas graves de grippe admis en réanimation et nous vous en remercions. Cette surveillance a connu d'importants changements depuis l'émergence du SARS-CoV-2 et l'intégration de sa surveillance à celle de la grippe. Le nombre de cas à déclarer a considérablement augmenté au cours de la pandémie et la surveillance des cas graves de COVID-19 se poursuit désormais tout au long de l'année. Sachez que nous mettons tout en œuvre afin de développer des outils plus performants par la dématérialisation de la surveillance. Ce projet vise à développer une plateforme de recueil de données en ligne qui sera directement accessible aux réanimateurs sans avoir besoin de recourir à l'envoi de fiches papiers.

Dans ce contexte perturbé par l'émergence de nouveaux virus, cette surveillance est primordiale. Elle nous permet de collecter des données épidémiologiques pertinentes sur les formes les plus graves de grippe et de COVID-19 et ainsi, de mieux appréhender la sévérité de ces épidémies.

La saison 2022-2023 de la surveillance sentinelle des cas graves de grippe démarre dès à présent. Les modalités de surveillance sont identiques à celles de la saison 2021-2022. Dans ce cadre, les cellules de Santé publique France en région reprendront contact prochainement avec les services de réanimation participant à cette surveillance pour les en informer.

Par ce courrier, nous souhaitons vous informer du démarrage de cette surveillance et nous vous serions reconnaissants d'appuyer notre initiative auprès des membres de votre réseau.

En vous remerciant par avance de votre collaboration aux missions de surveillance et d'aide à la décision de Santé publique France, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Professeur, cher confrère, l'expression de nos sincères salutations.



Dr Bruno COIGNARD
Directeur Direction des maladies infectieuses



Dr Anne LAPORTE
Directrice Direction des Régions